

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-533049

179054

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule	6893	Société	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre	
Nom & Prénom : OUAFKI Saïd			
Date de naissance : 04-08-1959			
Adresse : 37 RUE DES IRIS Beauséjour			
Tél. : 0660915423	Total des frais engagés : 607,70 Dhs		
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : Dr. MIFDAL Malika Médecine Générale 36, Rue Korouf Hay Raha (Beauséjour) Casablanca Tel: 05 22 38 84 48			
Date de consultation : 05/10/2023			
Nom et prénom du malade : Abi R Boudha Age:			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : HTA , affecti oculaire			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : TOUATI

Le : 05/10/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/10/2013	C		150DH	INP : 09MA13043 Dr. MIFDAL Malika Médecine Générale Ksaroufai Hay Raha

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Bourisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE AL KOROUD 07 Rue des Bassins - Casablanca Mayid Annoush 0322368430 - 3480892 Carte : 092009513</i>	05.11.23	157,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mifdal Malika

Médecine Générale

36, Rue El Koronfol 1er étage App.2
Hay Raha (Beausejour)
CASABLANCA
Tél.: 0522.36.64.48

الدكتورة مفضل مليكة

الطب العام

زنقة القرنفل حي الراحة (بوسيجور)
الطابق 1 الشقة 2 - الدار البيضاء
الهاتف: 0522.36.64.48:

CASABLANCA, LE 05/11/2023

Mme drakki Bonjour

63.00 - Tecpril 5 g
18x1j

S.V

97.60 - Nocel 20 g
18x1j

S.V

22.00 - Belmazol 50 g
18x1j

S.V

71.80 - Megaflo 100
18x21j

S.V

25.20 - Coparavital
18x21j

S.V

35.70 - Tobradex
18x41j

S.V

22.00 - Siccaprotect
18x41j

S.V

31.60 - Pevagin 100
18x21j

S.V

Siccaprotect®

URSAPHARM

Arzneimittel GmbH
Industriestraße
66129 Saarbrücken, Allemagne

STERIPHARM

AMM: 255/17 DMP/21/N

PPV : 22.00 D

Pevagine® 1

Nitrate d'Econazole
Tube de 30 g
Crème dermique

PHARMACIE
67
MOSAÏK
Tel: 0522 22 38
+ Potentiel

B1160

Dr. MIFDAL Malika
Médecine Générale
36, Rue Koroufol Hay Raha
(Beausejour), Casablanca
Tél: 0522 36 64 48

→

17,30 - Peractine

1 gr x 2 j

(S.V)

28,00 - Agiderm crème
1 gr x 2 j

(S.V)

40,00 - Effipred 20 mg
3 gr x 5 j

(S.V)

487,70



Dr. MIFDAL Malika
Médecine Générale
36, Rue Koroufah Hay Raha
(Beauséjour) - Casablanca
Tél : 05 22 36 81 48

97,60

NOCOL® 20 mg

Simvastatine

30 comprimés pelliculés

voie orale

TECPRILO®
Ramipril

5 mg

30 gélules

voie orale

63,00

PERIACTINE® 4 mg

30 comprimés

بِيَاكْتِين® ٤ ملِغ

عن طريق الفم

قرصاً 30

LOT 223446 1

EXP 10 2025

PPV 1730 11 30

AGIDERM®

Crème

LOT 2235
PER : 2130
PPV : 2130 DH

EFFIPRED® 20 mg

PPV 40DH00
EXP 12/2025
LOT 2N015 4

Prednisolone

20 mg



20 Compimés effervescents

LAPPORPHAN

⇒ 28,00

